



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

Annexe

de la décision de la Commission modifiant la décision de la Commission C(2020) 5519 finale relative au financement du programme d'action annuel 2020 en faveur de la République du Cameroun

Document d'action concernant la « Contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en faveur du secteur industriel du septentrion camerounais »

PROGRAMME ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier et le programme d'action/la mesure au sens des articles 2 et 3 du règlement n° 236/2014.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en faveur du secteur industriel du septentrion camerounais Numéro CRIS: FED/2020/42504 financé(e) par le Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République du Cameroun L'action sera menée à l'endroit suivant: Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) du 11 ^e FED pour la coopération entre l'Union européenne et la République du Cameroun	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
5. Secteur d'intervention/ domaine thématique	Développement rural	Aide au développement: OUI ¹
6. Montants concernés	Coût total estimé : 47 000 000 EUR	

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

	Montant total de la contribution du FED : 10 000 000 EUR Contribution indicative de tiers : 37 000 000 EUR			
7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet La plateforme de financement mixte régionale sera mise en œuvre en gestion indirecte par l'entité reprise dans l'appendice II de ce document d'action, en accord avec les procédures d'attribution prévues par la plateforme de financement mixte régionale.			
8 a) Code(s) CAD	32120 – Développement industriel – 75% 23210 – Production d'énergie, sources renouvelables – 25%			
b) Principal canal de distribution	42000 – Agence Française de Développement			
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes avec handicap	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	10. Marqueur internes	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif significatif
Digitalisation		X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Migration		X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	N/A
---	-----

RESUME

Les trois régions qui constituent le Septentrion camerounais font face à des enjeux majeurs qui handicapent le développement économique de leurs territoires. Affectées par la crise du lac Tchad et avec une croissance démographique qui reste importante, leur développement économique, nécessaire pour répondre aux besoins de la population, s'inscrit dans un contexte où les infrastructures existantes limitent la diversification des activités productives.

Malgré cela, certaines activités industrielles sont en place et permettent la valorisation de la production agricole locale, notamment celle du coton. Toutefois, la capacité des industries en place reste limitée et fragile face à un contexte incertain.

En programmant une contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique, il est possible de mettre en place un financement mixte prêt-don en réponse aux besoins de développement des activités industrielles de ces régions. Il s'agira de soutenir un ou plusieurs opérateurs de ce territoire dans son équipement industriel afin d'accroître le volume de la production transformée. Il est aussi question de diversifier les processus de transformation afin d'adapter l'outil industriel actuel à l'évolution possible des pratiques agricoles, et d'augmenter la résilience des activités économiques du nord aux possibles chocs dus, entre autre, aux changements climatiques. Les capacités de production d'électricité étant insuffisantes sur le réseau interconnecté nord du Cameroun, ce financement devra permettre également l'installation de capacités nouvelles de production électrique d'origine photovoltaïque, au bénéfice des activités agro-industrielles, mais également de la population environnante.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Le Cameroun (475 442 km² – 22,8 millions d'habitants) est un pays caractérisé par l'abondance des ressources naturelles et qui bénéficie des ressources humaines qualifiées. Avec une croissance économique régulière mais modérée (4,2 % du PIB en 2018), le pays représente près de la moitié du potentiel économique de la zone « Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ». Le pays a une économie relativement ouverte et les importations dominent le commerce avec l'extérieur. 80% des recettes d'exportations proviennent de produits non transformés (pétrole, bois et bananes).

Longtemps considéré comme un exemple de stabilité politique et de prospérité économique dans un continent dominé par des conflits et la dépendance de matières premières, le Cameroun a été touché, ces dernières années, par des crises sécuritaires, humanitaires et économiques. Ce territoire constitue un marché de travail important pour beaucoup de ressortissants des pays voisins et a absorbé ainsi une partie importante de la migration transfrontalière de la sous région. Néanmoins, la situation sécuritaire s'est détériorée au cours des dernières années, ce qui a provoqué une augmentation des dépenses sécuritaires et qui représente une menace pour le développement économique du pays.

Le nord du pays est affecté par la crise du lac Tchad qui perdure avec un fort climat d'insécurité. Cette insécurité a causé des déplacements internes à grande échelle (environ 300 000 personnes déplacées) et l'arrivée d'environ 110 000 réfugiés nigériens en partie localisés dans le camp de Minawao. 292 000 réfugiés sont par ailleurs arrivés dans l'est du pays à la suite des tensions qui secouent la République centrafricaine voisine (100 000 sont arrivés après la crise de 2006 et les autres suite à la crise de 2013). Enfin, plus récemment, depuis fin 2016 les régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest (régions anglophones du pays) ont également sombré dans un climat d'insécurité avec plus de 650 000 personnes déplacées.

La population des trois régions du nord du Cameroun (Nord, Extrême-Nord et Adamaoua) estimée en 2010 à 6 545 000 d'habitants (3^e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)) dont 4 749 000 en milieu rural, continue de croître à un rythme élevé de 2.6% par an. Les activités économiques principales dépendent essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles (agriculture et élevage). Les surfaces productives nécessaires à la subsistance d'une population rurale en forte croissance deviennent limitées et une concurrence entre les usages du territoire se développe.

Le faible niveau d'équipement en infrastructures dans ces régions, notamment en matière de production, transport et distribution de l'électricité, handicape l'essor d'activités alternatives et des filières agricoles. Toutefois, une certaine capacité de transformation industrielle est installée, principalement sur la filière du coton. Les filières agricoles établies sur cette portion de territoire garantissent un premier niveau de transformation et de valorisation de la production agricole. Collectée. Cependant, la capacité de transformation est limitée et ne peut répondre à la récente augmentation de la production cotonnière ou au besoin de transformation et à une meilleure valorisation des autres produits agricoles.

En l'absence de secteurs secondaire et tertiaire développés (très peu d'industries non-liées à l'agriculture et détérioration du tourisme), le développement économique et social de ces territoires repose uniquement sur les performances technico-économiques (rendement, marges dégagées, rémunération des actifs familiaux et salariés), la résilience et la compétitivité du secteur agricole. Or, cette zone est marquée par les effets négatifs du changement climatique qui sont fortement ressentis dans la région avec des conséquences visibles sur l'instabilité du calendrier agricole (pluviométrie plus erratique, récurrence de périodes de sécheresse et d'inondations), la production céréalière et l'insécurité alimentaire, le dessèchement des cours d'eau. Ces phénomènes climatiques entraînent une forte dégradation des sols, forçant certaines personnes à abandonner leurs terres, réduisent la surface des terres arables disponibles et sont sources de tensions et de conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Les variations climatiques ont également contribué à la modification des couloirs de transhumance, engendrant une nouvelle source de conflits. Dans les zones de savane de l'Adamaoua, la hausse du nombre de têtes de bétail conduit à un surpâturage et à la déforestation.

A ceci s'ajoute le processus de perte de la fertilité du sol engagé depuis plus de 20 ans, notamment dans l'Extrême-Nord où la culture du coton a été promue en premier, poussée à l'extension des surfaces, accentuant également les risques de conflit avec l'élevage transhumant et menaçant la protection des zones d'intérêt cynégétique (ZIC) dans le Nord. Ce territoire est aujourd'hui à 45% classé en zones destinées à conserver (parcs nationaux) ou à exploiter (ZIC) la biodiversité. Et la localisation géographique de la production cotonnière fait coïncider les zones de production avec plusieurs ZIC et des parcs nationaux. L'interdiction de l'exploitation agricole des terres dans les ZIC n'est d'ailleurs plus strictement respectée.

Les emplois en milieu rural sont précaires. En effet selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le revenu mensuel moyen tiré de l'emploi serait plus bas chez les jeunes (32 200 FCFA)

que celui de l'ensemble de la population (39 400 FCFA). De plus, le taux d'emploi vulnérable, caractérisé par un manque de continuité, un bas salaire, une absence d'avantages sociaux et, possiblement, une plus grande vulnérabilité aux accidents et à la maladie, est très important chez les jeunes (75,2% pour ceux de 15-24 ans et 69,2% pour ceux de 15-34 ans). En outre,

- Le chômage est masqué par un sous-emploi qui touche plus de 76% des actifs occupés ;
- Les femmes sont plus touchées par le sous-emploi (84%) que les hommes (68%) ;

La tranche d'âge la plus concernée par le chômage est de 17 à 40 ans avec des pics entre 25 et 30 ans.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

Le Programme indicatif national de l'Union européenne (UE), premier partenaire commercial du Cameroun, a inscrit le développement du monde rural et le renforcement des filières agricoles comme l'un des piliers de son intervention au Cameroun pour la période 2014-2020.

Cette action s'insère dans la stratégie de nouvelle *Alliance Afrique – Europe pour des emplois et des investissements durables* établie en septembre 2018. Elle prend en compte ainsi la priorité donnée au soutien des investissements à travers la mise en place de mécanismes d'investissements mixtes, auprès des chaînes de valeur les plus prometteuses et de l'industrie manufacturière et de transformation au niveau national et en faveur des énergies renouvelables. En particulier pour le Cameroun, dans le cadre du « Jobs and Growth Compact -Contrat Croissance et Emploi », l'axe 4 concerne le développement des chaînes de valeur ayant un haut potentiel de création d'emploi. Le coton, par exemple, a été identifié comme une chaîne de valeur à retenir dans cette perspective.

L'Union européenne s'est engagée par ailleurs à soutenir le Cameroun dans la mise en opération de la stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCP) dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun 2018-2022 qui définit un ensemble d'actions prioritaires devant répondre aux défis de consolidation de la paix.

Pour l'Union européenne, cette action constitue une opportunité pour développer davantage l'approche multisectorielle et conjointe actuellement en cours. En effet, l'UE déploie (souvent avec l'appui des États membres, et de manière coordonnée avec l'Allemagne et la France) dans le nord du Cameroun des nombreux outils concourant de façon cohérente au développement socio-économique des régions septentrionales et à la préservation de leurs ressources naturelles (approche projet avec programmes PAMFOR volet plantation/Appui au Bassin Cotonier ducu Cameroun, Landscape Econorcama/ Research Desira/EcofacVI/ Pairiac composante 2); approche blending avec le programme d'électrification rurale PERACE; approche appui budgétaire, avec un dialogue de politique sectoriel développement rurale renforcé y compris sur le secteur du coton et de l'entreprise SODECOTON; études sectorielles sur chaînes de valeurs, gouvernance des entreprises publiques; étude de faisabilité du plan de redressement de la SODECOTON). L'action en blending proposée ici permettra d'accentuer l'effet de levier sur le secteur productif du Septentrion et la mobilisation de l'ensemble des partenaires, en associant la contribution UE sous forme de don avec les divers appuis sous forme de prêt d'un autre partenaire (l'AFD), pour renforcer les capacités industrielles locales.

À ces priorités de développement des activités productives du Septentrion, s'ajoute la nécessité établie de soutenir le développement de la production et l'usage des énergies renouvelables face au besoin d'augmenter la capacité de production d'électricité dans le réseau interconnecté nord du pays afin de soutenir le développement socio-économique et agro-industriel.

L'action va contribuer au Plan d'action genre II (2016-2020), spécifiquement aux objectifs 14 « Accès à un travail décent pour les femmes de tous âges », 15 « Égalité d'accès des femmes aux

services financiers, aux ressources productives telles que la terre, au commerce et à l'entrepreneuriat » et 20 « Égalité des droits des femmes en matière de participation aux processus de prise de décision sur les questions liées au climat et à l'environnement et d'influence exercée sur ces processus »

1.3 **Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région**

La politique et la stratégie du gouvernement camerounais en matière de développement industriel et énergétique est définie et établie à travers des orientations stratégiques contenues dans trois documents de référence: (i) la « Vision 2035 » qui est de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, (ii) le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et, (iii) le document de Stratégie de développement du secteur rural (SDSR). Une politique nationale ambitieuse en matière d'énergie propre et durable complète cette approche. Elle vise à donner l'accès universel à l'énergie à l'horizon 2035 et à porter à 25% la part des énergies renouvelables hors 'grande hydro' dans le bouquet électrique à cette même échéance, conformément aux engagements sur l'énergie pris comme contribution déterminée au plan national (CDN) par le Cameroun dans le cadre de la COP21.

Outre un engagement en matière de développement des énergies renouvelables, le Cameroun établit dans sa CDN les enjeux pour secteur agricole qui reste un pilier de l'ambition d'émergence du pays à travers la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire, le développement de l'agro-industrie et l'amélioration de sa productivité et de sa compétitivité. Il s'agit avant tout de limiter l'impact carbone de ce développement, en limitant la déforestation et la dégradation des sols et en assurant la promotion des pratiques permettant d'améliorer les capacités de production agricole et meilleure valorisation des ressources du milieu, notamment la valorisation énergétique de la biomasse et des déchets. Cette approche devra permettre la réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les principaux secteurs et zones agro-écologiques du pays (axe stratégique 3 de la CDN).

1.4 **Analyse des parties prenantes**

Le groupe cible et les bénéficiaires directs de l'action correspondent aux entrepreneurs établis dans les régions ciblées de l'action, comme par exemple:

- La société d'économie mixte (SEM) SODECOTON (Société de développement du coton du Cameroun). La SODECOTON a subi dans les années 2014-16 des pertes financières considérables dues en particulier à une capacité de transformation industrielle (égrenage) insuffisante par rapport à la production agricole de coton graine. Il peut être donc envisagé de constituer un financement en blending à destination de la SODECOTON pour contribuer au financement du plan de redressement établi en 2017, identifiant des investissements industriels nécessaires afin de renforcer les capacités de transformation de la production de coton graine et d'améliorer la valorisation des produits et sous-produits obtenus.
- La confédération nationale des producteurs de coton du Cameroun (CNPC-C), qui rassemble environ 180 000 petits et moyens producteurs du nord
- La compagnie privée de distribution d'électricité ENEO, qui a en charge la gestion de la distribution de l'électricité sur le réseau interconnecté nord (RIN). La production d'électricité sur le RIN est insuffisante par rapport aux besoins; il convient donc de soutenir le développement de la production et l'usage des énergies renouvelables dans la région (dont ENEO deviendrait acheteur-distributeur si la production connectée au réseau)
- Des éventuels producteurs indépendants d'électricité actifs dans les régions du nord

- Le gouvernement camerounais : en tant qu'actionnaire de la SEM SODECOTON, le gouvernement peut être en mesure de fournir, si nécessaire, sa garantie souveraine aux financements attribués à cette société.

Le succès de la mise en œuvre de cette action ne pourra être assuré qu'au travers de l'implication également des partenaires de mise en œuvre. Plusieurs institutions financières, membres de l'AIP opèrent sur le territoire camerounais (Banque européenne d'investissement, agence française de développement, Banque africaine de développement, société financière internationale, etc). Elles sont en mesure d'attribuer des prêts soit à destination du gouvernement, soit à destination des entreprises privée ou d'économie mixte.

1.5 **Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires**

Les 3 régions du Septentrion camerounais font face depuis quelques années à des crises de nature sociale provoquées par l'émergence d'activités de nature terroriste du groupe Boko Haram ou par l'instabilité de la République Centrafricaine. Ces régions doivent donc faire face à des problèmes de déplacement de population fuyant les secteurs où l'insécurité persiste et saturant les secteurs les plus protégés. Elles sont aussi poussées par un épuisement des ressources naturelles disponibles au regard de la pression démographique très forte. Les effets du changement climatiques déjà perceptibles avec le changement des régimes de précipitation accentuent par ailleurs la fragilité des écosystèmes, l'équilibre et la rentabilité des activités agricoles qui sont déjà mis à mal par des pratiques qui doivent être adaptées.

Une réponse humanitaire à la crise sociale s'est constituée depuis 3 années déjà, mais le type de réponse apporté aux besoins essentiels des réfugiés ne permet pas de traiter le problème du développement économique nécessaire pour répondre aux besoins à long terme de la population en général et qui intègre les enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques.

Or, la zone du Septentrion fait face à des carences en matière d'infrastructure, notamment en ce qui concerne la production, le transport et la distribution d'électricité. D'autre part, les secteurs d'activités permettant la création d'emplois moins dépendants de l'exploitation des ressources naturelles et des activités agricoles sont peu nombreux bien que des opportunités existent afin de valoriser la production agricole au bénéfice de la population locale.

Une opération d'investissement sur le secteur productif du Septentrion ne pourra être viable si elle n'intègre pas dans son périmètre la prise en compte des déficits infrastructurels existants, notamment concernant l'énergie.

Il convient donc de mobiliser des financements mixant à la fois des prêts et des dons afin de pouvoir développer une réponse structurée, soutenable aux besoins d'emploi et de développement économique de la région en combinant le développement de l'appareil productif et le financement de certaines infrastructures défaillantes comme celles concernant l'électricité et qui assurent l'adaptation des activités productives aux enjeux environnementaux et climatiques.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
La situation macroéconomique du Cameroun ne permet pas la contractualisation d'un prêt souverain ou privé	M	Le gouvernement du Cameroun poursuit un programme avec le FMI afin d'assurer la stabilité macroéconomique du pays. De plus, depuis 2018, le gouvernement a également mis en place un processus de maturation des projets permettant de mieux contrôler le niveau d'endettement du pays.
Absence de projets économiquement viables susceptibles d'être financés	M	Processus d'identification en cours, avec un projet dont l'étude de faisabilité est achevée. Un processus de concertation entre la réponse humanitaire et les opérations de développement permettra d'assurer également l'identification de projets alternatifs.
Les entités privées ne sont pas alignées sur les engagements internationaux du Cameroun en matière de droit du travail et de lutte contre les discriminations, et la corruption (condition de travail égal, décent et juste pour les femmes et les migrants).	M	Les entités privées associées à cette action seront sensibilisées sur ces aspects. Approche basée sur les droits humains systématiques dans toutes les phases de l'action et renforcement des acteurs publique dans l'approche. Le principe de « do not harm » sera appliqué dans tous les phases de l'action.
Manque de participation des femmes et des autres groupes de personnes vivant en situation de vulnérabilités	E	Pour éviter « l'élitisation » des bénéficiaires du projet, l'approche genre et basée sur les droits sera implémentée pendant toute la durée du projet. Par exemple : des quotas de 30% seront utilisés pour assurer la participation des femmes dans le recrutement des entreprises appuyés par l'action. Le principe de « No one left-behind » sera implémenté dans le cadre de l'action.
La production agricole de rente (notamment coton) ne croit plus et entre en concurrence avec la production vivrière	M	

L'activité économique, notamment la production agricole, des régions ciblées entre en crise et décroît.	F	Les projets de développement industriels envisagés sont conçus de façon à améliorer la valeur ajoutée locale sur la base d'une production agricole maîtrisée et diversifiée.
La production primaire des régions ciblée est affecté négativement en	M	Adaptation des processus industriels pour pouvoir assurer la transformation des
quantité et en qualité par des évènements climatiques majeurs (sécheresses, inondations...)		produits agricoles (séchage du coton par exemple). L'outil de transformation industriel est adapté pour valoriser une production agricole diversifiée en réponse au changement climatique.
La fourniture d'électricité se dégrade en raison de difficultés technique et/ou économique d'opération du principal distributeur	E	L'installation de moyens de production d'électricité basée sur les énergies renouvelables (solaire principalement, mais également biomasse ou hydroélectricité) permettra aux industriels d'assurer le fonctionnement de leurs infrastructures de production en réduisant, voire annulant le recours aux groupes électrogènes.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - une conjoncture financière et politique suffisamment stable est mise en place afin de promouvoir et de garantir les investissements, - les institutions financières sont impliquées dans l'identification des projets susceptibles d'être financés, en étroite coopération avec l'UE et les institutions du pays bénéficiaire. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

L'action est conçue en prenant en compte les leçons apprises des opérations réalisées antérieurement sur le secteur des infrastructures, notamment, sur l'électricité et sur le secteur du développement rural camerounais.

Dans le secteur rural, plusieurs projets ont été mis en œuvre ou sont en cours dans les trois régions du septentrion. On peut noter les programmes suivants: le Programme d'amélioration de la productivité agricole (PAPA) qui a été financé par le 10^e FED, le Programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes dans les régions du septentrion du Cameroun financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence qui prendra fin en décembre 2020 et qui est mis en œuvre par deux consortiums d'ONGs, le RESILAC – Redressement économique et social inclusif du lac Tchad mis en œuvre par l'AFD. Par ailleurs, le projet ABC (Accompagnement du bassin cotonnier) et RESINOC (Renforcer les systèmes d'innovation agricole en vue de promouvoir des systèmes de production agricole et d'élevage économiquement rentables, écologiquement durables et socialement équitables dans la région du Nord au Cameroun) débiteront en 2020. Lors de la mise en œuvre et/ou la formulation de ces programmes, il a pu

être relevé l'impériosité d'inscrire ces actions dans une optique de développement durable et de s'assurer ainsi de la bonne gestion du territoire et des ressources naturelles. Cet aspect est particulièrement sensible dans un contexte de croissance démographique importante et de raréfaction des ressources, de conflits agropastoraux, et du fait de la présence d'aires protégées qui se sont souvent fragilisées.

Au cours de la période 2007-2013, l'UE a mis en place huit mécanismes mixtes, d'une couverture mondiale en vue de soutenir des actions en matière d'amélioration des infrastructures, notamment sur le secteur de l'électricité. La Plateforme des Investissements pour l'Afrique a été mise en place à la suite aux différentes constatations et recommandations établies lors de l'évaluation de ces opérations, avec un cadre de gouvernance qui améliore la fiabilité du processus décisionnel tout en réduisant les coûts de transaction.

Concernant le développement du secteur électrique les résultats obtenus par les actions financées dans le cadre de la facilité énergie 10^e FED au Cameroun sont mitigés. Les actions dont la mise en œuvre a été assurée par des partenaires indirectement impliqués dans l'amélioration du réseau électrique n'ont pas obtenu les résultats attendus. Il est donc nécessaire de canaliser le soutien auprès des bénéficiaires directs de l'amélioration de la production et de la distribution d'électricités, tel que les industriels qui doivent intégrer dans les enjeux de l'énergie durable à leur modèle économique. Le financement de la facilité énergie 10^e FED a permis toutefois de souligner l'importance de soutenir l'amélioration de la production électrique sur le réseau interconnecté nord.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Afin d'atteindre l'impact escompté, la mise en œuvre de l'action sera coordonnée avec les opérations initiées par le gouvernement camerounais ainsi que les initiatives portées par les partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient actuellement les régions ciblées sur le secteur du développement rural et des infrastructures. Il s'agit notamment du programme d'appui au bassin cotonnier (ABC) mis en œuvre par la GIZ et qui vise l'amélioration de la productivité agropastorale à travers des pratiques agricoles durables.

Les opérations de mise à niveau du réseau électrique interconnecté nord réalisées dans le cadre du programme d'accès à l'électricité dans les régions sous-desservies (PERACE) cofinancé par la BEI, la Banque mondiale et les fonds du 11^e FED ainsi que le projet de renforcement et extension des réseaux électriques de transport et de distribution PREREDT, seront également prise en compte afin d'assurer la connexion au réseau de la capacité de production photovoltaïque installée.

Afin d'assurer la complémentarité, la synergie et la coordination, la Commission peut signer ou conclure des communiqués et déclarations conjointes de donateurs et peut participer aux organes de coordination des donateurs, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

Objectif général : Soutenir la résilience et le développement socio-économique des régions du septentrion camerounais.

Objectif spécifiques :

- OS1 : La transformation industrielle locale, notamment agricole est soutenue financièrement.
- OS2 : L'usage des énergies renouvelables est développé dans le mix énergétique

Produits attendus :

- P1 : la valeur ajoutée produite dans le septentrion camerounais est augmentée, diversifiée et rendue durable pour l'environnement
- P2 : la capacité de production d'électricité d'origine renouvelable connectée ou non au réseau est augmentée

L'activité principale de l'action est d'assurer une contribution financière à un ou plusieurs projet(s) industriel(s) contribuant significativement au développement économique durable des régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Le projet bénéficiaire de cette contribution intégrera un volet de production d'électricité à base d'énergie renouvelable connectée ou non au réseau de distribution principal des régions ciblées.

4.2 **Logique d'intervention**

Les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord du Cameroun regroupent une population qui attendra dans les prochaines années 10 millions d'habitants. Ces régions font face à un déficit d'infrastructures et d'investissements qui inhibent le développement économique local. Néanmoins des filières basées sur la production agricole locale sont en place (notamment le coton, mais également la production de céréales et l'élevage). Certaines filières ont d'ores et déjà des capacités de transformation industrielle installées et gérées par des opérateurs en mesure d'améliorer et d'accroître la valeur ajoutée issue de la transformation des productions agricoles.

Toutefois, le développement nécessaire de ces activités est handicapé par l'absence d'un financement à un coût acceptable ainsi que par une fourniture d'électricité déficiente.

L'action envisage donc de pouvoir contribuer au développement effectif de la capacité de transformation industrielle locale en s'assurant que les investissements envisagés permettent une meilleure valorisation de la production agricole locale, et un développement économique durable du Septentrion. De plus, ces investissements intégreront un volet énergie durable afin d'assurer la soutenabilité énergétique du projet et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

4.3 **Intégration des questions transversales**

Concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, sur la base des priorités établies par la Délégation dans son analyse de Genre, il s'agira d'assurer une meilleure intégration socioéconomique des femmes en réponse aux capacités d'emploi créées par les investissements réalisés avec le soutien de l'action, à l'égalité d'accès des femmes aux services financiers, aux ressources productives telles que le commerce et l'entrepreneuriat ainsi qu'à l'égalité des droits des femmes en matière de participation aux processus de prise de décision sur les questions liées au climat et à l'environnement et d'influence exercée sur ces processus.

Par son ciblage géographique spécifique, cette action est un moyen de réponse direct aux enjeux en matière de sensibilité aux conflits. La priorité est ainsi donnée à la réalisation d'investissements productifs en vue de développer l'activité économique de régions en situation de crise socio-économique.

Enfin, la nature des opérations à financer (développement des activités de transformation et de valorisation d'une production agricole diversifiée et intégration des énergies renouvelables au mix énergétique) doit permettre d'assurer la résilience et l'adaptation des activités humaines des

régions ciblées au Changement climatique, améliorer la résilience de celles-ci et permettre la protection de l'environnement. Une meilleure valorisation de la production agricole doit ainsi permettre de réduire le besoin de surfaces agricoles nouvelles, conquises sur les aires protégées. Le développement de la transformation de produits agricoles diversifiés valorise l'essor de productions plus adaptées aux conditions climatiques qui évoluent. L'intégration des énergies renouvelables assure une moindre dépendance aux énergies fossiles.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, 7, Énergie propre et d'un coût abordable et ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE².

5.3.1 Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique (AIP) La présente contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'entités appelée institution financière chef de file («*Lead Financial Institution*»), indiqué dans l'appendice II du présent document d'action (Agence française de développement).

5.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures

² www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes :

- a) l'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.5 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée (EUR)
Contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP)	10 000 000	37 000 000
Évaluation (voir section 5.8)– Audit/Vérification des dépenses (voir section 5.9)	sera couvert par une autre décision	s.o.
Communication et visibilité (voir section 5.10)	s.o.	s.o.
Totaux	10 000 000	37 000 000

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Les activités seront mises en œuvre en gestion indirecte par chaque institution financière chef de file ("Lead Financial Institution").

La structure organisationnelle et les responsabilités sont celles mises en place dans le cadre de la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP).

Le processus décisionnel est structuré à deux niveaux:

- les avis sur les projets sont déterminés par le Conseil, tenus dans la mesure du possible juste avant ou juste après les réunions du Comité du FED;
- les avis sont préparés dans des réunions techniques, lors desquelles les formulaires complets de projet rédigés par les Institutions financières chef de file seront évalués en coordination avec la Délégation de l'UE au Cameroun.

Une liste des projets et des Institutions financières chef de file présélectionnés pour le Cameroun est fournie à titre indicatif dans l'annexe à la fin de ce document d'action.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux organes de gouvernance susmentionnés, mis en place pour régir la mise en œuvre de l'action.

5.7 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne,

technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 **Évaluation**

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou de ses composantes.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.9 **Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.10 **Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

Afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des communiqués et déclarations conjointes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)³

La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'intervention. Les activités, les produits attendus et les indicateurs associés sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'intervention, comme convenu entre les parties (la Commission européenne et le ou les partenaires chargé/s de la mise en œuvre).

	Chaîne des résultats: principaux résultats attendus (au maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendus)	Sources des données	Hypothèses
Impact (objectif général)	Soutenir la résilience et le développement socio-économique des régions du septentrion camerounais	<ol style="list-style-type: none"> 1. Produit Intérieur Brut des 3 régions septentrionales du Cameroun (FCFA) 2. Taux de croissance annuelle du PIB par capital dans les 3 régions septentrionales du Cameroun (%) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Données économiques du MINEPAT 2. Données Banque mondiale 	<i>Sans objet</i>

³ Indiquez «*» pour les indicateurs correspondant à ceux du document de programmation pertinent et «**» pour les indicateurs correspondant à ceux du cadre de résultats de l'UE.

<p>Effet(s) direct(s) [objectif(s) spécifique(s)]</p>	<p>OS1 : La transformation industrielle locale, notamment agricole est soutenue financièrement.</p> <p>OS2 : L'usage des énergies renouvelables est développé dans le mix énergétique</p>	<p>1.1 nombre de projets industriels bénéficiaires du financement de l'AIP</p> <p>1.2. Taux d'accroissement de la production agroindustrielle (%) dans les régions ciblées</p> <p>1.3 montant des investissements réalisés (FCFA) via l'AIP</p> <p>2.1 Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique dans les régions ciblées (%)</p>	<p>1.1 Rapport de l'AIP</p> <p>1.2 Statistiques nationales</p> <p>1.3 Rapport de l'AIP</p> <p>2.1 Statistiques nationales (données Ministre de la protection de la nature, de l'environnement et du développement durable)</p>	<p>une conjoncture financière et politique suffisamment stable est mise en place afin de promouvoir et de garantir les investissements,</p>
--	---	---	--	---

Produits	<p>P1 : La valeur ajoutée produite dans le septentrion camerounais est augmentée, diversifiée et rendue durable pour l'environnement</p> <p>P2 : la capacité de production d'électricité d'origine renouvelable est augmentée</p>	<p>1.1 Valeur ajoutée obtenue par les projets financés avec l'appui de l'action (FCFA)</p> <p>2.1 : Capacité de production électrique d'origine renouvelable installée (MW) avec l'appui de l'action (**)</p>	<p>1.1 Rapports finaux des projets financés</p> <p>2.1 : Rapports des projets financés</p>	<p>Les institutions financières sont impliquées dans l'identification des projets susceptibles d'être financés, en étroite coopération avec l'UE et les institutions du pays bénéficiaire,</p>
-----------------	---	---	--	--

APPENDICE 2 – LISTE INDICATIVE DES PROJETS DE FINANCEMENT

Intitulé du projet	Secteur	Bénéficiaire	Institution Financière	Cout total estimé (EUR)	Subvention du PIN estimée (EUR)	Maturité
Plan d'investissement SODECOTON	Développement agro-industriel et Energie	SODECOTON	AFD (37 000 000 EUR)	47 000 000 EUR	10 000 000 EUR	Haute